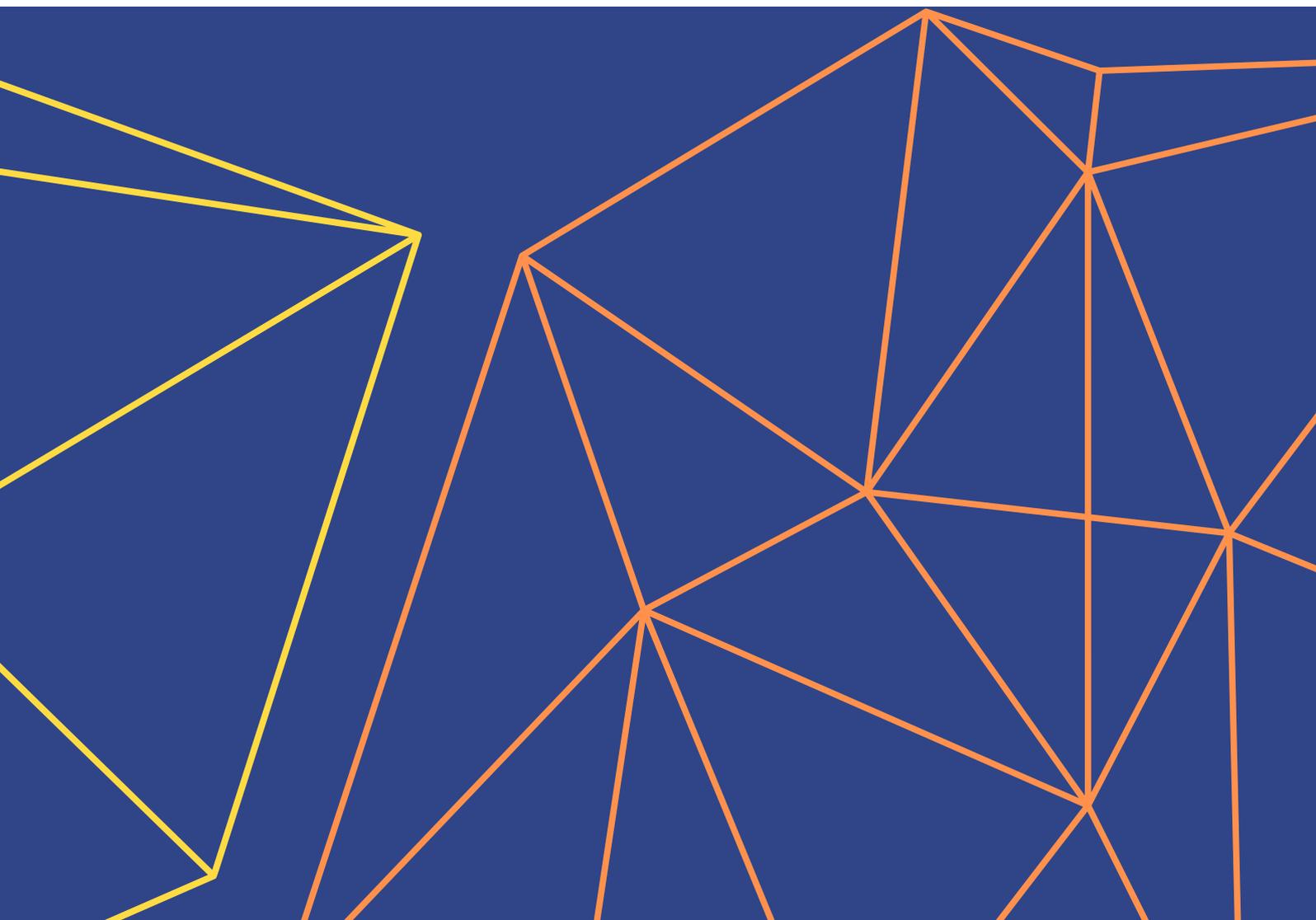


# **PROPOSITION DE LOI**

## **Relative à l'indépendance des médias**

**Présentée par**  
**Mme Paula Forteza**  
**Députée des Français d'Amérique latine**  
**et des Caraïbes**

**Et**  
**Matthieu Orphelin**  
**Député de Maine-et-Loire**





# LES DÉPUTÉS A L'INITIATIVE DES PROPOSITIONS

## Paula Forteza

Députée des Français d'Amérique latine et des Caraïbes, Paula Forteza est spécialiste des questions liées au numérique, à la démocratie, aux nouvelles formes d'engagement citoyens et à l'égalité femmes hommes.



## Matthieu Orphelin

Député de Maine-et-Loire, ingénieur de l'Ecole Centrale de Nantes et docteur en Energie de l'école des Mines de Paris, Matthieu Orphelin est engagé pour l'écologie depuis le début de son parcours.



# INTRODUCTION

---

Montée du complotisme, de l'abstention électorale, de la défiance des citoyens envers les responsables publics et les médias... Année après année, les signaux d'alerte quant à l'état de notre démocratie se montrent de plus en plus nombreux et puissants. Ils nous obligent à agir pour renouer ces liens de confiance dont le délitement impacte profondément notre vivre ensemble.

Si le problème est à prendre dans sa globalité, la présente proposition de loi porte sur les médias en complément à deux précédentes propositions de loi « pour une nouvelle démocratie », déposées en novembre dernier et traitant notamment des questions de participation électorale et citoyenne.

Au cours des quarante dernières années, **la diffusion de la presse papier a été divisée par deux, et le chiffre d'affaires du secteur divisé par trois.** En cause, notamment, l'évolution du modèle d'affaires des médias traditionnels, fondé en grande partie sur la publicité.

Ces médias font face à une crise profonde, accélérée ces dernières années par l'essor des réseaux sociaux et des nouvelles sources d'information en ligne.

**Cette crise économique s'accompagne également d'une crise de gouvernance.** Actuellement, dix personnes possèdent 90 % des médias français. Cette concentration entre les mains de quelques riches propriétaires alimente, légitimement, la crise de défiance envers les médias.





EN FRANCE

**10** personnes

possèdent



**90%** des quotidiens  
nationaux

Source : [BASTA!](#)



# INTRODUCTION

---

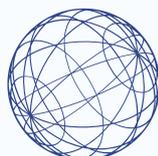
Le 34e baromètre de la confiance dans les médias publié en janvier 2021 confirme cette tendance de fond : 60 % des Français considèrent que les journalistes ne sont pas indépendants aux pressions du pouvoir politique et aux intérêts économiques ; 52 % des Français ne considèrent pas les journaux de presse écrite comme des sources fiables, 58 % pour la télévision et plus de 72 % pour Internet.

**Cette situation constitue un problème majeur, à la fois pour la perception de la qualité et de la crédibilité de l'information, tout autant qu'elle interroge sur le pluralisme démocratique et l'indépendance des rédactions.**

Les médias ne sont pourtant pas des entreprises comme les autres. Cette proposition de loi se fonde ainsi sur les travaux de l'économiste Julia Cagé et du juriste Benoît Huet, qui préconisent dans leur ouvrage *L'information est un bien public* d'ériger un nouveau modèle de propriété des médias reposant sur 4 piliers :

- **Une gouvernance plus démocratique et qui favorise l'indépendance des rédactions**
- **Un droit d'agrément, qui permette aux médias de s'opposer à un changement non désiré d'actionnaire majoritaire**
- **Une meilleure transparence sur la gouvernance et l'actionnariat**
- **Davantage d'investissement dans les rédactions**

En effet, pour défendre l'accès à l'information, nous nous devons de renforcer la gouvernance démocratique des médias, de limiter la possibilité de concentration dans les mains de quelques-uns en repensant le mode de financement des médias, en particulier celui des aides publiques à la presse.





# **5 GRANDES PROPOSITIONS**

***POUR UNE  
INDEPENDANCE DES  
MÉDIAS***



# LES PROPOSITIONS

---

## **PROPOSITION N°1**

*Redonner toute leur place aux salariés et journalistes dans la gouvernance des médias*

## **PROPOSITION N°2**

*Favoriser l'indépendance des rédactions, en leur donnant un droit de véto quant à la nomination du directeur de la rédaction et les munir d'un droit d'agrément, à l'arrivée de tout nouvel actionnaire de contrôle au capital*

## **PROPOSITION N°3**

*Inciter les entreprises éditrices à investir davantage dans les rédactions*

## **PROPOSITION N°4**

*Améliorer la transparence du financement des entreprises éditrices de presse*

## **PROPOSITION N°5**

*Instaurer des Bons pour l'indépendance des médias*



# PROPOSITION N°1

## Redonner toute leur place aux salariés dans la gouvernance des médias

La récente acquisition de Prisma Média (détenteur des magazines Capital, Voici, Femme actuelle, Ça m'intéresse...) par Vivendi, propriété de Vincent Bolloré, a conduit ces dernières semaines une soixantaine de journalistes à quitter le groupe en faisant valoir leur "clause de cession".

**Pour éviter que des journalistes, qui font toute la valeur d'un journal, doivent ainsi se retirer, nous proposons d'instaurer un « droit d'agrément » permettant à une rédaction de s'opposer à une prise de contrôle par un nouvel actionnaire.**

En pratique, les entreprises éditrices de presse qui voudront bénéficier des avantages associés à ce statut (aides à la presse, tarifs postaux préférentiels...) devront disposer d'un organe de gouvernance paritaire, composé pour moitié au moins de salariés, parmi lesquels au moins deux tiers de journalistes. Pour les médias audiovisuels privés, cette condition sera à respecter pour se voir attribuer une fréquence audiovisuelle.

Tout transfert ou cession de titres entraînant un changement de contrôle du média sera soumis à l'agrément de l'organe de gouvernance paritaire. En cas de refus d'agrément, le média aura un an pour faire racheter les titres dont la cession était envisagée, ou procéder lui-même à ce rachat. L'agrément sera considéré comme donné si le rachat n'est pas réalisé dans ce délai d'un an.

Ce type de dispositif a notamment été mis en place pour le journal Le Monde.



# PROPOSITION N°2

## Favoriser l'indépendance des rédactions

Grâce à l'organe de gouvernance paritaire (composé pour moitié au moins de salariés, parmi lesquels au moins deux tiers de journalistes, cf Proposition n°1), les membres des rédactions retrouveront davantage de représentativité et d'autonomie au sein de leurs médias respectifs.

**Pour bénéficier d'une fréquence audiovisuelle ou des avantages associés au statut d'entreprise éditrice de presse, le choix du directeur de la rédaction devra échoir à l'organe de gouvernance paritaire.**

Pour être valide, cette nomination sera soumise à l'approbation, à la majorité de 60 % des votants et avec un taux de participation d'au moins 50 %, de l'ensemble des membres de la rédaction.

Une telle mesure contribuera à faire prévaloir les intérêts de la rédaction sur ceux de l'actionnaire majoritaire d'un média.

Cette mesure est inspirée des pratiques de certains journaux, à l'instar des Échos.



## Proposition n°3

### Limiter le versement de dividendes, et investir davantage dans les rédactions

Certaines entreprises éditrices de presse peuvent aujourd'hui bénéficier des avantages liés à ce statut, tout en n'ayant par exemple qu'un seul journaliste dans leur effectif.

Afin de faire en sorte que les médias investissent davantage dans les journalistes, à l'origine de la production d'une information de qualité, il est proposé de **conditionner l'octroi des avantages liés à la presse à un taux d'investissement minimum de 35 % du chiffre d'affaires de l'entreprise dans les charges de personnel**. Cela évitera au passage le recours trop important à des rédacteurs au statut d'auto-entrepreneur par exemple.

**De plus, le versement des dividendes sera limité chaque année à hauteur de 30 % des bénéfices réalisés, le reste devant être dédié à une réserve statutaire consacrée au maintien ou au développement de l'activité de l'entreprise éditrice de presse.**

Ces deux règles combinées devraient grandement limiter les pratiques destinées à maximiser la rentabilité au détriment de la production d'information de qualité.



# PROPOSITION N°4

## Améliorer la transparence du financement des entreprises éditrices de presse

Au regard de la crise de défiance envers les médias (60 % des Français considèrent que les journalistes ne sont pas indépendants aux pressions du pouvoir politique et aux intérêts économiques), il est plus que temps de renforcer les obligations de transparence pesant sur les entreprises éditrices de presse et les médias audiovisuels privés.

**Dès lors qu'un actionnaire détient au moins 5 % des parts d'un média, son identité devra être rendue public** (contre 10 % aujourd'hui). Surtout, **si l'actionnaire est une société, il faudra dévoiler le nom de son bénéficiaire effectif**, le problème étant que l'identité de la personne physique contrôlant effectivement un média est aujourd'hui une information peu accessible au public, car souvent masquée par l'écran d'une ou plusieurs sociétés holdings.

Le montant des aides à la presse perçues devra également être rendu public chaque année par les entreprises éditrices de presse.

Toutes ces données seront collectées et rendues publiques via l'ARCOM (ex-CSA).

**De même, les lecteurs devront être informés lorsqu'un article traite d'un sujet en lien avec un actionnaire détenant au moins 5 % du capital de l'entreprise éditrice.**

Afin que ces dispositions soient respectées, les sanctions encourues seront réhaussées à hauteur de 5 % du chiffre d'affaires annuel moyen de l'entreprise (alors que les manquements aux règles actuellement en vigueur sont passibles d'une amende peu dissuasive de 6 000 euros).



# Proposition n°5

## Instaurer des Bons pour l'indépendance des médias

Le système actuel des aides à la presse montre chaque jour davantage ses limites : superposition de nombreuses aides (aides à la diffusion, aides au pluralisme, aides à la modernisation, crédit d'impôt, etc.), manque d'équité pour les bénéficiaires, opacité quant aux montants alloués, etc.

Il est ainsi proposé **de remplacer à court terme une partie de ces aides par une nouvelle forme de financement public de la presse, qui ferait directement appel aux citoyens : les « Bons pour l'indépendance des médias ».**

L'idée est de **permettre à chaque Français, dès l'âge de 16 ans, d'attribuer une certaine somme d'argent au(x) média(s) de son choix.** Seules les entreprises respectant les conditions définies précédemment (droit d'agrément, transparence sur les actionnaires, etc.) pourraient bénéficier de ces aides.

L'objectif étant de favoriser l'indépendance des rédactions, ainsi que la qualité et le pluralisme de l'information, l'attribution de Bons pourra donner lieu à une réduction tarifaire, sous réserve de la politique commerciale du média.



LES FRANÇAIS CONSIDÈRENT À

**52%** pour la presse écrite

**58%** pour la télévision

**72%** pour internet

**QUE LES MÉDIAS NE SONT  
PAS FIABLES**

**60%** des Français considèrent que les  
journalistes ne sont pas

**INDEPENDANTS**

\*Selon le 34e baromètre de la confiance dans les médias publié en janvier 2021







## CONTACTS PRESSE

EMILIE GAPAILLARD

06 72 69 57 97

[paula.forteza@assemblee-nationale.fr](mailto:paula.forteza@assemblee-nationale.fr)

HUGO VIEL

07 88 19 71 92

[matthieu.orphelin@assemblee-nationale.fr](mailto:matthieu.orphelin@assemblee-nationale.fr)